

Cpac Info

esticides



Bulletin N° 010
Avril-Juin 2010

COOPÉRATION CPAC-OHP: De la négociation à la concrétisation du renforcement des capacités du CPAC



La FAO et le CPI se mettent ensemble pour évaluer les problèmes phytosanitaires en Afrique Centrale : le CPAC en sortira grandi

Inauguration du Secrétariat permanent du CPAC : Le CPAC s'ouvre aux autorités de la sous-région et ses partenaires



Sommaire



Cpac Info pesticides

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Dr. NKOUKA Nazaire

Rédacteur en Chef :
Benoît B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE
Hugues NDIH (stagiaire IRIC)

Logistique :
Timothée MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
Standard : (237) 22 21 19 69

E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Edito 3

CPAC en marche

Atelier de formation sur la gestion, la réglementation et l'évaluation des risques de pesticides en Afrique Centrale.....	4
Discours de Monsieur le représentant du VPM / MINADER-Cameroun.....	7
Discours du Président du CPAC.....	8
Inauguration de l'immeuble siège du CPAC.....	9
CNGP - Guinée Equatoriale : Mission de sensibilisation du Secrétaire Permanent à BATA.....	10
Situation phytosanitaire en Guinée Equatoriale.....	12
TCHAD-CAMEROUN : comment résoudre les problèmes posés par les ennemis transfrontaliers sur les cultures et les récoltes ?.....	14

Pesticides Actu

Intoxication Alimentaire : Des pesticides font des morts au Cameroun.....	15
La FAO et le CPI/UA se mettent ensemble pour mener le combat contre les problèmes phytosanitaires en Afrique Centrale et agrandir le CPAC vers les pays CEEAC non CEAMAC.....	18
Dichloro-diphényl-trichloroethane (DDT).....	19

Page Scientifique

Connaissez-vous les OGM ?.....	18
Sortie de l'endosulfan: Examen des États-Unis pesticides EPA mène à une interdiction.....	20
Les pesticides, les gènes se combinent pour des risques de la maladie de Parkinson.....	21

Actions réactions

Réactions de quelques participants.....	22
Quelques faits rapportés par la presse.....	23



B. B. BOUATO

Chers Lecteurs,

Le Cpac Info Pesticides (Cip), ce jeune périodique, qui paraît à la fin de chaque trimestre, est à sa 10^e édition. Celle-ci représente le dixième trimestre de son existence et même du démarrage effectif des activités du Secrétariat Permanent du Comité Inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale (Sp/Cpac), son géniteur. Etant donné que cette publication a été créée pour faire le point des activités du CPAC au cours de chaque trimestre, nous sommes convaincus que toute l'histoire de cet organisme spécialisé de la CEMAC est fidèlement retracée. Pour faciliter la conservation et même pour une meilleure consultation de cette histoire, l'idée nous est venue de compiler les éditions de chaque année en un volume. Ainsi, avec l'apport de notre éditeur, nous venons de publier le volume 1, renfermant toutes les éditions de l'année 2008, et le volume 2, renfermant celles de 2009. Ces deux volumes sont accompagnés d'une synthèse de toute l'activité du Cpac au cours de ses deux premières années d'existence, publié sous le titre de "Rapport/Bilan du Cpac 2007 – 2009". Nous facilitons le travail à tous ceux qui aimeraient connaître et même s'inspirer de l'expérience du CPAC.

Pour revenir à la présente édition, nous y rendons compte des faits marquants qui ont jalonné ce trimestre : en effet, celui-ci a été marqué par la tenue d'un séminaire de formation sur la gestion, la réglementation et l'évaluation des risques liés aux pesticides, co-organisé par le CPAC et Orange House Partnership, avec l'appui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Comme vous aller le constater en lisant les détails dans cette édition, ce séminaire est entré en profondeur dans les responsabilités techniques du Cpac, qui sont la gestion et la réglementation des pesticides et leurs conséquences dans la sous-région. Les formateurs chevronnés, venant de la Corée du Sud, de l'Italie, de la Belgique et de l'Allemagne, ont

fait des exposés très édifiants sur les nouvelles méthodes de la gestion de risques phytosanitaires.

Par ailleurs, l'inauguration de l'immeuble abritant les bureaux du Secrétariat permanent du CPAC, a servi de prétexte pour attirer l'attention des principaux protagonistes, sur l'action du CPAC. Les invités du CPAC (membres du gouvernement camerounais, représentants des états membres de la CEMAC, membres du corps diplomatique et autres partenaires du CPAC), ont été agréablement surpris par l'évolution rapide de cet organisme, en voyant son installation. Ce complexe constitué d'un immeuble de deux niveaux et des dépendances, offert gracieusement par le gouvernement camerounais a été aménagé et équipé par la CEMAC.

Avant toute cette activité menée au secrétariat permanent du Cpac, une délégation de ce secrétariat permanent s'est rendu à Bata (Guinée équatoriale) pour rencontrer le nouveau Vice-ministre de l'agriculture et des forêts, dans le but de le sensibiliser sur les idéaux du CPAC, afin qu'il puisse faire accélérer le processus de création du Comité national de gestion de pesticides de la Guinée Equatoriale et l'installation de la cellule du CPAC dans son pays.

Dans cette édition, nous faisons aussi allusion à l'action conjointe Cpi/Fao, visant à mener une étude sur les capacités phytosanitaires de la sous-région d'Afrique Centrale et qui aboutira certainement, à l'élargissement du CPAC vers les pays membres de la CEEAC non membres de la CEMAC, comme cela avait été souhaité par la CEEAC et recommandé par la Cemac, dès la création du CPAC.

La présente édition comporte d'autres informations que nous avons jugés utiles pour vous. Dans l'espoir que cela vous conviendra, nous vous donnons rendez-vous au prochain trimestre.

Atelier de formation sur la gestion, la réglementation et l'évaluation des risques de pesticides en Afrique Centrale



Photo de famille entre encadreurs et séminaristes

En prélude aux sessions d'homologations communes de pesticides en Afrique Centrale pour les six Etats de la zone CEMAC, les membres/experts du CPAC affûtent leurs armes dans la gestion des risques liés aux pesticides.

Du 24 au 27 mai 2010, le Comité Inter-états des pesticides d'Afrique centrale (CPAC) a organisé à Yaoundé (Cameroun) un atelier de formation sur le thème : Gestion, Réglementation et Evaluation des Risques des Pesticides en Afrique Centrale.

L'objectif de cet atelier était d'assurer le renforcement des capacités en évaluation des pesticides au profit des experts des 6 pays membres de la zone CEMAC, ce, dans la perspective des prochaines homologations des pesticides.

Cet atelier de formation était organisé conjointement par le CPAC et ORANGE HOUSE PARTNESHIP dans le cadre de la coopération agissante entre les deux institutions.

Le siège du CPAC a servi de cadre à la tenue de cet atel-

ier qui a réuni l'ensemble des experts des 6 pays membres, le Président et le Secrétaire Permanent du CPAC, ainsi que les 4 formateurs tous de ORANGE HOUSE PARTNERSHIP.

A l'ouverture, le 24 mai, le Secrétaire Permanent (SP) a prononcé un mot de bienvenue à l'endroit des participants. Monsieur BOUATO a fait observer que la cérémonie d'ouverture de cet atelier qui devait être présidée par les officiels du Cameroun avait été décalée d'un jour pour cause de fériée-chômée sur toute l'étendue du territoire Camerounais. Après ces civilités et la présentation individuelle des experts et des formateurs, le SP/CPAC a fait un exposé sur les activités réalisées en 2009 par l'institution dont il assure le secrétariat permanent. Par la même occasion, il a dévoilé le plan d'action 2010 du CPAC. Au rang des réalisations de 2009 figurent en

Suite à la page 5

Suite de la page 4



Une séance de formation au CPAC

bonne place :

- La participation au HUB Meeting de Croplife Afrique et Moyen-Orient tenue à Douala du 21 au 22 avril 2009. Cette participation visait le transfert des compétences en homologation de pesticides au CPAC.
- L'organisation de la réunion de mise en place d'un laboratoire sous-régional d'analyse de pesticides et de résidus des pesticides dans les aliments (LIEAP), tenue à Douala du 27 au 30 mai 2009.
- Le renforcement des capacités du CPAC et la création des CNGP, deux préalables à l'homologation commune en zone CEMAC ;
- Le recrutement de 3 experts pour le siège du CPAC ;
- L'admission du CPAC comme membre observateur au sein des trois conventions des nations unies sur

les pesticides à savoir Rotterdam, Stockholm et Bâle.

Pour le programme 2010, le SP a prévu :

- La poursuite de la sensibilisation au niveau des décideurs en vue de faire aboutir les dossiers de création des CNGP
- L'identification des structures pour la conduite des essais ;
- La poursuite de la recherche des partenaires pour la co-organisation des séminaires de formation à l'instar de celui organisé du 24 au 27 mai à Yaoundé.
- Etc.

Sur le pan international, il sera question en 2010 de renforcer:

- La coopération Israélo-CPAC, portant sur la formation sur les bases de données, la gestion et besoin du processus d'homologation ;
- La coopération Orange House Partnership-CPAC déjà opérationnelle quant au renforcement des capacités des experts des pays membres du CPAC;

Après l'exposé du SP/CPAC, la deuxième intervention était celle du Dr Herman KOETER, Directeur Général de Orange House Partnership avec un focus sur

- Les missions du CPAC: contribué à la sécurité humaine et environnementale ;
- Les objectifs du CPAC : Avoir un niveau acceptable de connaissances et une compréhension de l'évaluation des risques et la science, les approches et processus de gestion des risques.

C'est sur ces entrefaites que les séminaristes entament les enseignements au menu de leur formation.

De la nécessité de maîtriser les risques?

La thématique autour de l'atelier de formation des experts/membres du CPAC de mai 2010 à Yaoundé, portait bien sur la gestion, la réglementation et l'évaluation des risques liés aux pesticides. Au centre de la problématique, comment maîtriser le risque pesticide dans un contexte d'utilisation accrue de ces substances anti-vectorielles et qui permettent d'accroître la productivité ?

L'un des premiers modules de la formation a donc consisté à cristalliser les notions telles danger et risques pour permettre une compréhension beaucoup plus profonde de la notion du risque. Ainsi l'introduction à l'analyse du risque a commencé par la définition de ces deux concepts si proches en sens. Le Dr. Köter, le formateur principal dira que le risque s'apparente à toute situation pouvant potentiellement causer d'effets indésirables sur un organisme ou un système. Et le risque quant à lui, il le définit comme la probabilité que ce danger survienne. En effet, il est question ici de démontrer que les pesticides

cumulent en même temps le danger et le risque.

Le danger vient de ce que les ingrédients de ces substances chimiques sont pour certains très nocifs à la santé humaine et à l'environnement. Il est donc dangereux de s'approprier des pareilles substances pour un usage quelconque ; fut-il agricole. La concentration de ces ingrédients ou la fréquence d'utilisation des ces pesticides entraîne une hiérarchisation du danger. Ainsi, on dira que le danger est très grand lorsque la concentration est très forte ou en cas d'utilisation à forte dose ; et il est faible dans le cas contraire. Des symboles et couleurs sont attribués aux produits pour mettre en garde contre cette toxicité.

Il va de soit donc, que l'importation de tout produit réunissant les caractéristiques d'un produit dangereux entraîne un risque énorme : soit de pollution ou d'intoxication. Car toute imprudence conduit à la catastrophe – pertes en vies humaines ou dommages importants sur l'environnement.

Suite à la page 6

CPAC en marche

Suite de la page 5

Recommandation forte du formateur, il faut évaluer le risque, le gérer, et en faire l'objet d'une large communication. L'évaluation consiste à examiner de très près les ingrédients, considérer leur effet sur les organismes cibles. Une bonne évaluation, c'est une sécurité assurée ; quoique ce soit du 50/50. Toujours est-il qu'il faille estimer la chance qu'a l'utilisateur de pesticides à ne pas être intoxiqué une fois au contact avec le produit dangereux. La gestion du risque implique également son évaluation, sa réduction et son monitoring. Quant à la communication, il faut dire la vérité sur le produit en question, toute la vérité, le plus tôt possible et en des mots simples et répétés pour une plus large compréhension et diffusion du message.

Le risque environnemental est tout aussi important que celui inhérent à la santé de l'Homme. D'après les formateurs, il faut toujours évaluer la nature du risque, l'exposition à ce dernier, et le caractériser. Ceci devrait être une condition si ne qua non pour la validation d'un dossier d'homologation de pesticide ; ce qui permettrait de certifier que le produit est suffisamment sain pour être utilisé pour les Hommes, les animaux et l'environnement. A noter que la certification doit être conforme aux normes internationales telles que stipulées par les différentes conventions des nations unies sur les pesticides (Stockholm, Rotterdam, Bâle). Plus important au finish, la surveillance qui permet de reconnaître le niveau de sécurité alimentaire et la traçabilité pour garder un œil sur les produits dangereux en circulation ou en industrie.

La finalité première de cette formation était d'outiller les experts/membres du CPAC pour l'analyse de risques liés aux pesticides dans l'optique des homologations communes à venir en zone CEMAC ; mais également développer de Bonne Pratiques Agricoles (BPA). Cette dernière voudrait que l'on choisisse la substance chimique appropriée pour une cible précise et une application efficace à intervalles prescrits. Le tout, pour une production agricole accrue et de bonne qualité.

Les différentes présentations se sont appuyées sur des



exemple Européens, Américains, et asiatiques à travers l'implication des gouvernements ou organisations internationales dans la gestion des risques liés aux pesticides.

Il ressort des exposés que cinq organismes sont concernés par la gestion des risques :

Le PNUD	(Développement)
Le PNUE	(Environnement)
PAM	(Alimentation)
UNICEF	(Enfants)
UNHCR	(Réfugiés)

Autres organisation des Nations Unies impliquées dans la gestion des pesticides et dont les actions concernent aussi les risques sont:

- LA FAO : Evaluation de la contamination des sols ;
- L'OMS qui s'occupe des aspects de résidus sur les produits alimentaires
- Il a également évoqué le rôle que joue le CODEX Alimentaire dans l'alimentation mondiale. Ce rôle se résume comme suit :
- Faciliter le commerce alimentaire dans le monde ;
- Faciliter le commerce alimentaire dans le monde
- Favoriser l'utilisation des différentes normes alimentaires ;
- Assurer les échanges d'informations entre les 111 pays qui le composent ;

Deux types d'accords ont été signalés dans le cadre de l'organisation mondial du commerce (OMC). Il s'agit :

- 1- Les accords TBT qui constituent des barrières techniques au commerce international ;
- 2- Les accords SPS qui assurent la protection de la santé humaine, animale et végétale.

Au terme de cet exposé, l'on a retenu que

- La CEMAC et le CPAC sont bien placés pour acquérir les capacités requises afin d'assurer la gestion des pesticides dans un bref délai ;
 - La gestion des pesticides est un sujet controversé au niveau mondial et national ;
1. Les organisations internationales et les pays industrialisés déploient des efforts considérables afin d'harmoniser les procédures de gestion des risques liés aux pesticides ; ce pour le grand bonheur des agriculteurs qui verraient leurs productions s'accroître considérablement.

N.B. Les présentations étaient de

1. Dr. Herman Kôter, Managing Director de Orange House Partnership
2. Paul Peters, expert OHP et toxicologue
3. YONG HWA KIM, expert OHP et ecotoxicologue
4. ANJA Friel, expert OHP et ecotoxicologue

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les présentations en cliquant sur ce lien.

Discours de Monsieur le représentant du VPM / MINADER-Cameroun

Excellences messieurs les ambassadeurs et les chefs des institutions internationales,
 Monsieur le président du comité des pesticides d'Afrique centrale
 Monsieur le directeur du conseil phytosanitaire international de l'union africaine
 Monsieur le Directeur General de Orange House Partnership,
 Distingués experts représentants des états membres de la CEMAC ;
 Honorables invités
 Mesdames et Messieurs.



M. le Représentant du Vice P.M./MINADER

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de m'adresser à vous ce jour, au nom du vice premier ministre, ministre de l'agriculture et du développement rural, à l'ouverture de l'atelier de formation en gestion réglementation et évaluation des risques des pesticides en Afrique Centrale.

L'opportunité m'est ainsi offerte, d'adresser une chaleureuse bienvenue à toutes les personnalités et experts venus des horizons divers pour se pencher encore une fois au chevet de la zone CEMAC afin de l'aider à résoudre un problème crucial qui touche à la fois la relance de son économie, la sécurité sanitaire de ses populations et la protection de son environnement.

Excellence ;
 Mesdames, messieurs,

Le Cameroun, à l'instar des autres pays de la zone CEMAC est un pays à vocation essentiellement rurale dont plus de 80% de la population se consacre aux activités agricoles. Or depuis une décennie déjà, la qualité des produits agricoles est devenue un enjeu commercial majeur et par conséquent une condition essentielle d'accès au marché que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou internationale. à l'heure de la mondialisation des économies il s'agit pour chaque pays de garantir la compétitivité de ses productions afin de mieux profiter des opportunités qu'ils offrent.

Cette notion suppose une augmentation en quantité mais surtout une nette amélioration de la qualité des produits agricoles. Cette amélioration est étroitement liée à l'état sanitaire des cultures. De ce fait, l'utilisation des pesticides joue et continuera à jouer un rôle déterminant.

Cependant et de toute évidence, aussi longtemps que les produits phytosanitaires seront utilisés pour combattre les ennemis des cultures, des problèmes liés à leur utilisation se poseront avec acuité, auxquels il faudra proposer des solutions durables.

Le problème de l'utilisation des pesticides à ce niveau n'a pas que des conséquences sur le marché mais encore et plus malicieusement, une utilisation non raisonnée met en danger la santé des populations.

Excellences ;
 Mesdames, Messieurs,

Les pesticides étant des intrants d'un type particulier du fait du danger qu'ils présentent pour la santé de l'homme, les animaux et l'environnement, leur détention, manipulation et usage nécessitent non seulement que l'on possède certaines connaissances, mais aussi qu'on prenne des précautions pour gérer les risques qui peuvent découler de leur mauvaise utilisation.

Sur ce point, malgré quelques soubresauts dans la gestion globale, les pays de la CEMAC en général et le Cameroun en

particulier éprouvent beaucoup de difficultés pour mobiliser ses compétences afin de cerner le problème des dangers et de la gestion des risques liés à leur mauvaise utilisation.

C'est le lieu ici pour s'en féliciter, la création du comité des pesticides d'Afrique Centrale dont le rôle est de mettre en place des mécanismes harmonisés pour la gestion des pesticides en Afrique Centrale.

Dans le cadre de ses missions, le CPAC a requis l'expertise de Orange House Partnership et de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques en vue du renforcement des capacités des experts représentant les pays membres de la CEMAC en matière d'analyse des risques liés à l'utilisation des pesticides.

Qu'il me soit permis de présenter la gratitude du gouvernement camerounais à ces partenaires au développement pour l'intérêt qu'ils marquent pour le bien être de la population de notre sous région.

Mesdames, messieurs,

Les éminents experts que vous êtes ont certainement saisi la pertinence de cette formation et je ne doute pas un seul instant que vous saurez faire profiter de vos expériences diverses pour sauvegarder notre économie, et contribuer de façon significative à la protection de la santé de nos populations, notre faune et notre environnement.

Je vous exhorte à suivre attentivement les enseignements qui vous seront données afin de mieux jouer votre rôle quand sera venu le moment de procéder à l'homologation communes des pesticides en Afrique Centrale.

Tout en vous souhaitant plein succès aux travaux de cette rencontre, je déclare ouvert l'atelier de formation en gestion, réglementation et évaluation des risques des pesticides en Afrique Centrale.

Vive l'intégration sous régionale !
 Vive la coopération internationale !
 vive le Cameroun. Je vous remercie.

Discours du Président du CPAC

Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,
Excellences Messieurs les Membres du Gouvernement,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales,
Messieurs les Experts/Représentants des pays membres de la CEMAC
Monsieur le Directeur Général d'Orange House Partnership,
Messieurs les formateurs de Orange House Parternership,
Mesdames et Messieurs,

Chers séminaristes,

J'ai l'honneur de prendre la parole devant cet auguste auditoire, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du séminaire sur la gestion de risques liés à l'utilisation de pesticides.

Comme beaucoup le savent certainement déjà, le Comité Inter-Etats de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) est un organisme créé par les Etats membres de la CEMAC pour la coordination de la gestion commune des produits chimiques à usage agricole dans cette zone, afin d'en limiter la circulation incontrôlée et leur utilisation anarchique.

Dès sa création, un programme lui a été assigné par les Etats membres. Ce programme a été conçu dans le but de mettre en place les dispositifs pouvant aboutir à la gestion commune effective des intrants agricoles en zone CEMAC, le plus rapidement possible, afin d'arrimer les exportations des produits agricoles de la sous-région, aux exigences du marché international, protéger la santé des consommateurs locaux et l'environnement, contre les effets néfastes de ces produits chimiques.

Le Cameroun, l'un des Etats fondateurs du CPAC a marqué son attachement à cet organisme sous régional, en acceptant d'abriter son siège. L'occasion m'est ainsi offerte pour remercier vivement ce pays membre de la CEMAC, d'avoir offert gracieusement un immeuble très fonctionnel et convivial pour l'installation des bureaux du secrétariat permanent du CPAC.

Après deux années de fonctionnement, Le Comité Inter-Etats de Pesticides d'Afrique Centrale a réalisé des progrès



Nazaire NKOUKA Président CPAC

énormes. Cependant, le CPAC rencontre des difficultés pour la mise en ?uvre de certaines activités menant à l'homologation commune de pesticides en zone CEMAC. Pour résoudre certaines de ces difficultés nous nous sommes tournés vers le partenariat et la coopération internationale.

Dans notre quête du partenariat, nous avons pris contact avec l'organisme international Orange House Paternership et l'Organisation Internationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques. Ces organismes, ayant jugé notre action pertinente, ont accepté de nous assister à travers des actions de renforcement des capacités. C'est dans ce cadre que l'organisation du présent séminaire a été envisagée conjointement.

En effet, le partenaire Orange House Parternership a une expérience avérée dans la formation en évaluation et gestion des risques liés aux pesticides. C'est cette expérience qu'il est entrain de transférer pour la formation des experts en la matière de l'Afrique centrale. Cet acte de générosité internationale doit être apprécié à sa juste valeur. En ce qui me concerne et au nom de tout le CPAC, j'adresse mes sincères et vifs remerciements à ce partenaire au développement, ainsi qu'à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques, pour la marque de confiance, ainsi manifesté vis-à-vis du CPAC.

Je leur souhaite un bon séjour en Afrique centrale et en particulier au Cameroun.

Quant aux experts/participants des pays de l'Afrique Centrale à ce séminaire, il vous appartient de prendre au sérieux cette opportunité, qui vous est offerte pour démystifier les nouvelles méthodes d'évaluation et de gestion de risques liés à l'utilisation de pesticides, afin d'être au même niveau de compréhension et d'interprétation scientifique, que vos collègues des pays développés.

Vive la CEMAC !
Vive l'Intégration sous régionale !
Vive la Coopération internationale !

Je vous remercie pour votre aimable patience.

Inauguration des locaux du secrétariat permanent du CPAC: Le CPAC s'ouvre à ses partenaires et aux autorités de la sous-région

Par Hugues NDIH, journaliste stagiaire IRIC

Ambiance détendue et bon enfant ce jeudi 27 mai 2010 à l'immeuble abritant le secrétariat permanent du CPAC ; et pour cause, le petit beau monde qui s'y perd dans des conversations à n'en plus finir, attend l'arrivée des membres du gouvernement et du corps diplomatiques. C'est le ministre délégué auprès du Vice Premier Ministre, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République du Cameroun qui vient procéder à l'inauguration du siège du CPAC.

En effet, c'est en ces lieux – un bâtiment à un étage d'environ sept pièces – que le CPAC a élu son quartier général en 2008. Offert par l'Etat du Cameroun, le bâtiment est situé au quartier Bastos, le quartier résidentiel pour diplomates et siège de la plupart des chancelleries accréditées à Yaoundé.

Lorsque les silhouettes des quelques policiers consignés pour la circonstance se redressent et que des mouvements deviennent un peu plus précis et limités dans la cour du bâtiment, il est évident que l'hôte de marque pointe à l'horizon. Cependant, bravant la pluie, le SP attend impatiemment de recevoir madame le ministre. Au même instant, une voiture de couleur sombre amorce la rue conduisant au siège et s'immobilise à l'entrée principale. Son occupante, Mme le ministre délégué en sort, accueillie par le président du CPAC et son SP ; puis la délégation se glisse dans l'enceinte du bâtiment où il y régnait déjà une chaleur assez conviviale autour de l'apéritif.

Normal ! Le parterre est constitué des membres/experts du CPAC en fin de session de formation à Yaoundé. L'honneur leur est ainsi offert de vivre l'inauguration de l'immeuble siège de leur institution. A ceux-ci, il faut ajouter une classe d'invités triés parmi les diplomates en poste à Yaoundé, et quelques dignitaires de l'administration camerounaise.

Il est un peu plus de seize heures, le temps reste moro-

se, mais il faut avancer dans le programme de la cérémonie d'inauguration. Le premier à prendre la parole, c'est le représentant du président de la commission de la CEMAC Mr. TAWAMBA. Dans un discours teinté de gratitude envers le gouvernement camerounais pour avoir accepté d'abriter le siège du CPAC et d'avoir offert cet immeuble pour rendre opérationnelle la grande volonté politique phytosanitaire sous-régionale, il rappelle les

missions du CPAC et les enjeux d'une intégration sous-régionale en construction surtout dans le domaine des pesticides.

Puis vient le SP du CPAC B. B. BOUATO qui fait une présentation sommaire du bâtiment : ses pièces, les niveaux, les annexes. Au total, sept bureaux, une salle de conférence, et une bibliothèque ; le tout équipé de matériels de bureau modernes (y compris des NTIC).

Lorsque Mme le ministre prend la parole, c'est pour préciser la détermination du Gouvernement camerou-

nais à faire avancer le processus d'intégration sous-régionale. Tout en souhaitant bon vent au CPAC dans l'accomplissement de ses missions, elle procède à la coupure du ruban symbolique.

Moment d'intenses émotions, puisque tout le monde retient son souffle. Pendant ce temps, tous les partenaires au projet CPAC tiennent le ruban : membres du CPAC, représentant commission CEMAC, membres du gouvernement et autres dignitaires. Lorsque le mouvement des ciseaux qu'actionne Mme le ministre aboutit sur la coupure complète du ruban c'est une salve d'applaudissement qui salue et reconnaît le caractère solennel de l'acte.

Désormais, le Secrétariat Permanent du CPAC est connu des autorités camerounaises et du monde entier. Son personnel peut y exercer en toute quiétude.



Une vue des Ministres à l'inauguration

CNGP - Guinée Equatoriale : Mission de sensibilisation du Secrétaire Permanent à BATA



Le Vice-Ministre au centre à côté du SP/CPAC

Sur invitation du Vice-ministre de l'agriculture et des forêts, de la Guinée Equatoriale, une délégation du Secrétariat permanent du CPAC, s'est rendue à Bata, le chef lieu de la partie continentale de la Guinée Equatoriale. Cette délégation conduite par le Secrétaire permanent, est arrivée à Bata, venant de Yaoundé à travers la frontière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale, le 03 mai 2010.

Cette invitation est l'aboutissement des échanges téléphonique et Email, entretenus depuis un moment, entre les deux délégations (le secrétariat permanent du CPAC et le ministère de l'agriculture et des forêts de la Guinée Equatoriale), dans le cadre du suivi de la mise en place du Comité National de Gestion de Pesticides et de la cellule CPAC de ce pays.

Ces contacts ont été noués pour assurer le suivi de la tournée d'une mission du Secrétariat Permanent du CPAC, composée du Directeur du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine (CPI/UA), du Président et du Secrétaire Permanent du CPAC, effectuée du 1er au 10 octobre 2008, auprès des autorités politiques et phytosani-

taires des pays membres de la CEMAC (la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo Brazzaville), puis du 09 au 13 mars 2009 au Tchad et au Cameroun. L'objectif de cette tournée était, la sensibilisation des autorités politiques et phytosanitaires des pays membres de la CEMAC pour la création des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) et l'attribution des bureaux aux cellules du CPAC dans ces pays.

Ainsi, ayant constaté que les autres pays (le Tchad, la RCA, le Congo, le Cameroun et le Gabon) étaient déjà avancés dans la mise en œuvre des recommandations issues de cette tournée, le secrétariat permanent du CPAC a noué ces contacts avec la nouvelle équipe du ministère de l'agriculture de la Guinée Equatoriale, afin qu'elle puisse reprendre en main, le dossier CPAC.

Déroulement de la mission

Arrivé à Bata le 03 mai 2010, la délégation du secrétariat permanent du CPAC a été accueillie par les membres du CPAC de la Guinée Equatoriale. Après l'installation à l'hôtel Plaza, une concertation entre les membres de CPAC et le

Suite à la page 11

Suite de la page 10

secrétariat permanent a été organisée pour la préparation de la séance de travail avec le Vice-ministre de l'agriculture et des forêts. Cette concertation consistait à voir comment faire le lien entre la tournée effectuée en 2008 et la séance de travail du 04 mai 2010.

Le 04 mai 2010, pour assurer le suivi des conclusions de la séance de travail avec le Vice-ministre de l'Agriculture et des Forêts, qui s'était tenue le 02 octobre 2008 à BATA en Guinée Equatoriale, lors de la tournée signalée plus haut, une nouvelle séance de travail a été organisée entre la délégation du Secrétariat Permanent du CPAC, les Membres du CPAC de la Guinée Equatoriale et Son Excellence Monsieur Diosdado-Sergio OSA MONGOMO, Vice-ministre de l'Agriculture et des Forêts.

La délégation du CPAC conduite par Monsieur Benoit BOUATO, Secrétaire Permanent, Monsieur Timothée MVOM, Comptable et M. NDI Titus TATA, chauffeur, renforcée sur place par les Experts/Membres du CPAC, Messieurs Augustin MAÑE ELA, Domingo ESSONO NDONG et MONSUY Balthazar a été reçue le 04 mai 2010 au Cabinet du Vice-ministre de l'agriculture et des forêts.

Au cours de l'audience qui leur a été accordée, un rappel des points de la dernière rencontre a été fait et les points ci-après ont été examinés :

- Le processus de création du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) de la Guinée Equatoriale ;
- L'Implication des membres du CPAC de la Guinée Equatoriale dans le processus de gestion des pesticides ;
- La création de la cellule du CPAC en Guinée Equatoriale ainsi que l'attribution d'un Bureau aux Experts/membres du CPAC ;
- Les divers.

Dès le début de la séance de travail, le Secrétaire Permanent du CPAC, chef de la Délégation a remercié S.E. Monsieur le Vice-ministre de l'Agriculture et des Forêts pour avoir accepté d'accorder cette audience au CPAC. Il a ensuite procédé à la présentation de sa délégation, en particulier Monsieur Timothée MVOM, qui, à défaut de la traduction en langues espagnole et française de cette séance



Séance de travail entre le Secrétaire Permanent du CPAC et S.E. M. le Vice-Ministre de l'Agriculture et des Forêts.



L'Usine de conservation des plantes et produits alimentaires au Port de BATA en Guinée Equatoriale.

de travail avec le Ministre, faisait cette traduction en langue "Fang" (langue communément parlée en Guinée Equatoriale et au sud du Cameroun). La première intervention du Secrétaire Permanent s'est terminée par la présentation des documents du CPAC (entièrement traduits en espagnole) et des points à l'ordre du jour au Ministre.

Prenant la parole, le Vice-ministre a souhaité la bienvenue et un bon séjour à la délégation du secrétariat permanent du CPAC en Guinée Equatoriale. Il a ensuite présenté les membres de sa délégation et félicité l'initiative CPAC et les progrès enregistrés. Abordant les points à l'ordre du jour, il a demandé des explications sur la mise en place des CNGP et la création des Cellules CPAC au sein des pays. Après les explications données par la délégation du secrétariat permanent et les membres du CPAC de la Guinée Equatoriale, le Vice-ministre a promis rendre compte fidèlement à sa hiérarchie, avec l'aide de ses collaborateurs ayant assisté à cette séance de travail, pour qu'une suite favorable soit donnée à ce dossier, qu'il a jugé très important.

En guise de conclusion, S.E. Monsieur Diosdado-Sergio OSA MONGOMO, Vice-ministre de l'Agriculture et des Forêts s'est dit satisfait de l'action du CPAC dans la sous région et a même encouragé Monsieur le Secrétaire Permanent pour l'intégration sous régionale qu'il mène dans le domaine de la Gestion Commune des Pesticides.

Par ailleurs, Monsieur le Vice-ministre de l'Agriculture a démontré l'importance que son pays accorde à l'agriculture en général et particulièrement à la politique mise en place pour l'amélioration de la production agricole. Sachant que les pesticides sont un volet très important pour l'amélioration de cette agriculture, tout sera mis en oeuvre pour son traitement. Pour illustrer l'importance que son pays accorde à l'agriculture, il a convié la délégation du CPAC à visiter le port de Bata où se trouvent les entrepôts de conservation des semences et des produits alimentaires agricoles, ainsi que les moyens de transport mis en place pour leur distribution équitable à travers tout le territoire. La rencontre s'est terminée par une séance de photos.

Situation phytosanitaire en Guinée Equatoriale

Par Mr MANE ELA / Cellule CPAC Guinée équatoriale

1. INTRODUCTION

La problématique des épidémies et maladies qui affectent l'agriculture en Guinée équatoriale est une question qu'il faut examiner avec une grande attention, étant donné qu'il existe beaucoup de facteurs pour qu'un élément puisse endommager les cultures, les plantes étant soumise à un nombre considérable d'influences, du fait des éléments qui composent le système de production.

Dans cette perspective, lorsqu'une épidémie constitue un "problème", il faut la considérer comme une source majeure de facteurs pouvant interagir seuls ou en groupe. Par conséquent, avant de prendre toute décision, se rapportant généralement à l'utilisation des pesticides, il importe de faire un bon diagnostic qui permette d'élaborer une stratégie appropriée pour résoudre ce problème.

En Guinée équatoriale, l'on a dénombré des organismes qui affectent les cultures, lesquelles doivent subir un mode de traitement qui permette de minimiser les pertes enregistrées par les paysans.

Les rapports des études réalisées par les techniciens nationaux et internationaux de l'Institut international des produits tropicaux de l'Afrique (IITA) et le Fond des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), fait référence à une liste d'épidémies qui affectent les différentes cultures, auxquelles s'ajoutent celles détectées par les consultants. C'est pourquoi la proposition faite dans le cadre de cette étude vise l'institution d'une organisation chargée de rechercher des solutions à ce problème soulevé par le cabinet conseil en charge. Pour ce faire, il s'agit de renforcer les capacités techniques du pays, en ce qui concerne la gestion intégrée des épidémies affectant les principales cultures, ainsi que d'améliorer les compétences des techniciens et des agriculteurs.

LA PROTECTION VÉGÉTALE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ÉQUATORIALE

1.1 - LA LÉGISLATION

1.2- LA LOI

Décret présidentiel - non

Arrêté ministériel - non

2. L'ORGANIGRAMME

Le Service relève jusqu'alors du Ministère de l'Agriculture et des Forêts, sous la Direction générale de l'Agriculture.



Mr MANE ELA / Cellule CPAC
Guinée équatoriale

3. Une loi sur la protection phytosanitaire de l'Etat est actuellement en cours d'élaboration, selon la structure suivante:

- Dix chapitres
- Quatre-vingt et huit articles
- Des dispositions légales: avec trois sections
- Des incises
- Les décrets et arrêtés correspondants

4. DIFFICULTÉS ET OBSTACLES

4.1- LA STRUCTURE PHYTOSANITAIRE

L'on ne dispose pas de structure fiable, ni de matériel nécessaire ou de personnel adéquat pour pouvoir assurer les services correspondants, plus précisément dans le domaine phytosanitaire au niveau national.

Il n'existe pas de laboratoire de diagnostic des épidémies et des maladies, ni d'équipements pour le contrôle de la protection phytosanitaire.

En ce qui concerne le contrôle des produits au niveau des postes frontières, il n'y existe pas de personnel opérationnel capable de répondre aux exigences de contrôle phytosanitaire. Par conséquent, c'est le personnel des Services vétérinaires qui est commis à cette tâche technique, ce qui ne devrait pas normalement se faire de la sorte. A la frontière avec le Gabon et le Cameroun par exemple, l'on observe que les produits chimiques et agricoles traversent librement, après paiement des droits de douane et le contrôle vétérinaire.

Pour ce qui est de la réglementation des pesticides, il n'existe pour l'instant aucune législation nationale en la matière, en dehors des normes datant de l'ère coloniale et des mesures de contrôle établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la FAO, relatives aux limites de maximisation des résidus LMR des pesticides, ainsi que les règlements et restrictions établis par la Convention de Rotterdam.

L'on peut aussi citer les accords de la Convention internationale pour la protection végétale (CIPV), la Convention de Rotterdam et le Traité international pour la sécurité phytosanitaire et la sécurité alimentaire, ainsi que le Comité d'homologation et de réglementation des pesticides en Afrique centrale CPAC/ CEMAC.

La République de Guinée équatoriale a contribué et ratifié les accords établis par ces organismes et institutions qui constituent l'unique forum mondial pour l'échange de vues sur la meilleure forme d'aborder les problèmes phytosanitaires et questions connexes. Ils sont un important instrument qui facilite le commerce international en matière d'expansion des produits végétaux et autres articles réglementés susceptibles de propager des épidémies en zones libres. *Suite à la page 13*

Suite de la page 12

CONCLUSIONS

- a) Actuellement, la protection des végétaux nécessite une vigilance permanente afin d'appliquer convenablement les mesures de contrôle appropriées.
- b) La mise en pratique de ces mesures doit être une tâche assignée à tous les agriculteurs concernés, et non d'une minorité.
- c) Les producteurs visités ignorent les principes fondamentaux en ce qui concerne la mise en terre des plantes (ils ne désinfectent pas le sol avant de produire les semences ; ils n'éliminent pas les plantes malades, ni les résidus des dernières récoltes ; les densités d'ombre sont très irrégulières ; ils cultivent au gré de la pente, etc.).
- d) Ils ne font pas usage des méthodes culturales qui pourraient leur permettre de prévenir les problèmes liés aux épidémies et maladies.
- e) Leurs récoltes ne sont pas toujours pratiquées en fonction de la phénologie des plantes, afin de laisser passer un temps considérable avant leur maturité physiologique.
- f) Ils n'ont qu'une petite notion des ennemis naturels, des épidémies, du contrôle biologique, et de la gestion intégrée, et par conséquent, ils ont toujours tendance à utiliser les pesticides chimiques.
- g) Les agriculteurs ignorent le mode d'application des pesticides chimiques qui circulent librement dans le pays avec des étiquettes dans des langues qui ne leurs sont pas familières.
- h) Absence de semences importées par une entreprise responsable.
- i) Ils utilisent leurs propres semences, qui parfois peuvent être d'origine hybride, avec pour résultat des plantes récessives et de mauvaise qualité de production.
- j) Le personnel chargé de la production végétale est insuffisant pour tout le pays, et ne disposent pas de moyens nécessaires; financiers, matériels, et de locomotion.
- k) En ce qui concerne le diagnostic des épidémies et des maladies, ainsi que de l'homologation des pesticides, il n'existe aucun laboratoire ou centre expérimental pour l'analyse des végétaux en collaboration avec le personnel opérationnel compétent.

1. RECOMMANDATIONS

- a) Il y a lieu de mettre sur pied une structure de protection végétale animée par des fonctionnaires sur toute l'étendue du territoire, pourvues de ressources humaines suffisantes et compétentes en matière de santé végétale et utilisation des pesticides agricoles.
- b) Les agents de protection végétale déjà formés doivent se diriger vers les équipes de vulgarisation agricole et les producteurs, par le moyen de formation participative.
- c) En vue de ces activités de formation, et compte tenu des différences agro-climatiques observées dans les régions insulaire et continentale, un centre de formation pourrait être créé à la station de Dumasi à Niefang, et l'autre dans la zone de Moca Bioko Sud.

- d) Il importe, à court terme, de former les paysans sur les principes de base de culture, afin qu'ils puissent en tirer avantage sans être obligés de migrer vers la ville.
- e) Il y a lieu d'établir une réglementation sur les pesticides et fournir aux paysans des semences homologuées.
- f) Il est très important de mettre sur pied des laboratoires d'appoint capables de diagnostiquer de manière rapide la cause des problèmes, afin d'y trouver des solutions plus appropriées en faveur des paysans.
- g) Il convient d'initier et d'encadrer les paysans dans l'utilisation des fertilisants et des engrais organiques pour accroître la productivité.
- h) L'on se doit de renforcer les capacités des ingénieurs agronomes quant aux aspects de quarantaine et ensuite les affecter à différents postes frontaliers, en même temps que les inspecteurs phytosanitaires formés au niveau national.
- i) Il est recommandé de procéder à un inventaire des maladies végétales telles que:
 - La lèpre des orangers
 - La mosaïque africaine du manioc (*Xanthomonas phenococcus*)
 - Le jaunissement mortel du cocotier (*Lethal yellowing cocotier*)
 - Et autres, car il est nécessaire d'importer du matériel tolérant
- j) L'organisation d'un séminaire national pour la formation des services phytosanitaires, auquel prendraient part les agents techniques récemment sortis des centres professionnels de l'Ecole Agropastorale qui existent dans le pays, et à l'issue duquel ils devront encadrer les paysans en matière de phytoprotection, ainsi que renforcer les services de santé végétal en Guinée équatoriale.
- k) Dans le cadre de la coopération internationale, le Ministère de l'Agriculture et des Forêt de la République de Guinée équatoriale, et compte tenu les effets grandissants de la mondialisation, l'expansion du commerce international et les problèmes sans cesse croissants de sécurité sanitaire et phytosanitaire, il s'agit de mettre à contribution les autres accords internationaux et régionaux, puisqu'ils constituent les seuls moyens au niveau mondial pour l'échange de vues sur la meilleure manière d'aborder les problèmes phytosanitaires et questions connexes. C'est un important instrument pour faciliter le commerce international en matière d'expansion des produits végétaux et autres articles réglementés capables de freiner la propagation des épidémies des plantes, dans les zones où ces produits n'existent pas. Par conséquent, les services de l'Agriculture de la Guinée équatoriale devrait approfondir les relations avec les organisations intéressées, afin d'atteindre les objectifs susmentionnées, notamment avec: la FAO, la CIPF, les MSF, les NIMF, le CMF, l'OMC, le CPAC, l'IITA et le CPI.
- l) L'examen et l'approbation du projet de la loi nationale phytosanitaire qui, si opportunément, entrera bientôt dans la phase des procédures administratives avant son adoption.

TCHAD-CAMEROUN : comment résoudre les problèmes posés par les ennemis transfrontaliers sur les cultures et les récoltes ?

Dans le cadre de la recherche des solutions éventuelles communes, la partie Tchadienne propose, après avoir clairement posé le problème, un ensemble d'actions à mener vis-à-vis de ces nuisibles.

Mme OKALA NELOUMTA MADIBE; Cellule CPAC - Tchad

Pays sahélien dont 80% de la population est agro pastorale, le Tchad est confronté aux multiples ennemis transfrontaliers qui infligent des pertes importantes aux cultures, denrées stockées et aux pâturages. Ces pertes qui, pour la plupart ne sont pas quantifiées, préoccupent le Gouvernement sur le plan de la sécurité alimentaire humaine et animale. Ce qui l'amène à travers la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) à mettre en œuvre toutes les mesures pour réduire leur population et partant, les pertes de récoltes infligées. Mais force est de constater que ces mesures sont insuffisantes et nécessitent d'autres cadres d'intervention dépassant même nos frontières pour être plus efficaces. Les principaux ennemis transfrontaliers sont : Les Acridiens, les Rongeurs et les Oiseaux Granivores. Nous accordons une attention particulière aux oiseaux granivores qui sont endémiques et très important entre le Tchad et le Cameroun et proposons quelques actions à mener pour contrôler la population de ces oiseaux granivores et réduire les dégâts et les pertes infligés aux cultures et aux récoltes.

Les Oiseaux Granivores : Ce sont des ravageurs très redoutables qui peuvent causer les pertes de récoltes à 100% sur les cultures céréalières (riz, pénicillaire, maïs, sorgho...) qui constituent les cultures vivrières de base pour l'alimentation de la population tchadienne.

Trois espèces d'oiseaux granivores sont retenues au Tchad. Il s'agit de :

- **Quelea quelea** ou «travailleur à bec rouge» qui est endémique et très important dans les zones sahéliennes et soudanaises;
- **Passer luteus** ou «moineau doré»: cette espèce est aussi régulière et importante aussi bien dans la zone sahélienne que soudanienne ; partage le même dortoir avec le *Quelea quelea*;
- **Ploceus cuculatus** ou « gendarme du village » qui est endémique mais peu important.



Mme OKALA NELOUMTA MADIBE
Cellule CPAC - Tchad

QUELQUES PROPOSITIONS D'AC-TIONS COMMUNES A MENER POUR LA LUTTE ANTI-AVIAIRE

Au niveau National

Compte tenu de la fragilité de son écosystème, le Tchad entend perfectionner ses moyens de lutte avec les filets traditionnels existants (Hadjaraye et Massa) et continuer à développer celui en cours d'essai (Filet Riabé).

Il serait souhaitable de créer une unité de lutte antiaviaire au niveau des Directions de la Protection des Végétaux de chaque pays, renforcer les capacités opérationnelles de ces unités avec des moyens logistiques, financiers ainsi que le

renforcement des capacités du personnel et des producteurs pour mieux contrôler ces nuisibles.

Au niveau Bilatéral

Le Tchad et le Cameroun partagent une frontière commune le long du fleuve Logone jusqu'aux confins du Lac Tchad. Cet espace abrite les mêmes pratiques culturelles et surtout les mêmes ennemis de cultures parmi lesquels on retrouve les ravageurs transfrontaliers les plus redoutables tels que les oiseaux granivores, les criquets migrants africains, les rongeurs et en cas d'invasion les criquets pèlerin à caractère périodique.

Pour les oiseaux granivores, leurs manifestations revêtent un caractère permanent depuis la cessation des activités de l'OCLALAV en 1989.

Pour un meilleur contrôle de l'ensemble de ces prédateurs cités plus haut et particulièrement des oiseaux granivores, le Tchad à travers la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement propose à la partie Camerounaise les axes de collaborations ci-après :

- I- l'élaboration des accords entre les services de la protection des végétaux des deux pays afin de faciliter le contrôle de ces ennemis migratoires ou transfrontaliers ;
- II- la mise en place aux besoins, des équipes mixtes de surveillance et d'intervention sur ces ennemis transfrontaliers pour des missions de courte durée ;

Suite à la page 15

Intoxication Alimentaire : Des pesticides font des morts au Cameroun

1. Bangang –ouest Cameroun: Une intoxication alimentaire fait trois morts

Les victimes auraient pris un produit phytosanitaire pour du sel de cuisine dans un mets.

D'après des informations parvenues hier, 15 juin dernier, en provenance du groupe Banfang, proche de Batcham, trois personnes ont succombé d'une intoxication alimentaire. Il s'agit d'André Laméné (55 ans), Prosper Momné (45 ans) et d'un jeune âgé de 18 ans, prénommé Rodrigue. Ce dernier venait d'affronter les admissibilités au Certificat d'aptitude professionnelle (Cap) industriel. La scène tragique se déroule dans la nuit du 12 au 13 juin dernier. Nos sources indiquent que la majorité des victimes, constituée essentiellement des hommes-cinq au total-, est partie de Mbouda pour exécuter des travaux de construction d'une maison au quartier Nsho à Bangang. Ils étaient des ouvriers. A Bangang, ils auraient choisi de

se rendre à un lieu de deuil. Selon les mêmes sources, revenues à Bangang, les victimes auraient entrepris de préparer de quoi mettre sous la dent. « Certains d'entre eux sont allés couper un régime de banane-plantain.

Ils ont préparé ce qu'on appelle malaxé », rapporte une source proche de la famille Laméné, joint hier au téléphone. Il semble, d'après la même source que lors de la cuisson, les victimes ont aspergé un produit phytosanitaire sur leur repas, à la place du sel. La confusion est fatale et les conséquences sont immédiates. Tous avaient des douleurs abdominales, des diarrhées, des vomissements etc. Les premiers secours sont venus du voisinage. Puisque les victimes ont été transportées à l'hôpital Ad Lucem de Bangang. Reste qu'avant d'y arriver, trois personnes étaient déjà passées de vie à trépas. Deux



autres ont été conduites dans un hôpital à Mbouda. Les derniers recoupements laissent croire que leurs vies ne sont pas en danger. Pour l'heure, la brigade de gendarmerie de Batcham a ouvert une enquête pour avoir des détails sur une situation dramatique, qui a plongé des familles dans la consternation.

Source : Quotidien Mutation

2. Six personnes dont cinq frères ont trouvé la mort à Yagoua (nord Cameroun) ,suite à la consommation d'une nourriture contenant de l'insecticide.

Selon des témoignages, si le chef de la famille, le nommé Garga et ses trois épouses encore internés dans un hôpital local ont des chances de survivre, leurs cinq enfants sont tous morts le même jour des suites de l'intoxication alimentaire.

La police qui a immédiatement ouvert une enquête révèle que la première épouse de M. Garga qui avait la charge de préparer le repas ce jour là, n'avait sous la main que du mil déjà traité à l'insecticide qu'elle a essayé de rendre consommable en le lavant à plusieurs reprises.

Elle a alors préparé le repas familial avec ce mil dont la consommation a provoqué des maux de ventre quelques minutes après, décimant la famille.

Source : <http://www.cameroun-online.com/actualite,actu-6906.html>

Suite de la page 14

- III- la mise en place d'un processus permettant aux agents de contrôle phytosanitaire aux frontières des deux pays des visites, des échanges de pratiques et des expériences en la matière ;
- IV- l'amélioration des méthodes de lutte traditionnelle contre les oiseaux granivores (filets de capture) ;
- V- la création d'un réseau d'information permanente entre les services de protection des végétaux des deux pays ;
- VI- la recherche d'un cadre de financement permettant aux deux pays de bénéficier des équipements et des formations sur les nouvelles techniques de pointe en surveillance et en lutte contre les ennemis transfrontaliers ;
- VII- la prévision d'une réunion annuelle pour un bilan des activités exécutées par les deux parties dans la gestion des ennemis transfrontaliers et du contrôle aux frontières.

Le Conseil Phytosanitaire Inter-Africain et le CPAC sont interpellés pour galvaniser la mise en place effective de cette coopération pour qu'elle soit active pour permettre aux Tchad et au Cameroun de faire face à ces ennemis transfrontaliers que sont les oiseaux granivores.

Au niveau sous régional

Il serait souhaitable de créer une structure de coordination qui permettra aux différents pays confrontés aux mêmes problèmes de mieux coordonner leurs activités de lutte sur le terrain par le partage des informations et /ou des moyens matériels de lutte disponibles.

3. Attention ! Du plantain mûri aux pesticides dans les marchés de Yaoundé (Centre Cameroun)



Les bayam-sellam utilisent un produit approprié pour stimuler la production du latex. Lundi 31 mai, des dizaines de régimes de bananes plantains sont exposés au marché du Mfoundi à Yaoundé. Derrière des comptoirs, certains sont recouverts de sacs en jute.

Une bouteille en plastique contenant un liquide clair est placée au centre. C'est du "chipt". De son nom scientifique l'Etéphon, ce pesticide fait mûrir le plantain en moins de deux jours.

« On verse au moins 20 cl du produit dans une bouteille en plastique d'un litre et demi d'eau. Après avoir remué le mélange, on fait des trous sur bouteille à l'aide d'une aiguille. On la place ensuite au milieu de quatre régimes de plantain, qu'on recouvre d'un tissu d'environ deux mètres. Les plantains mûrissent à moins de 48h», raconte Thérèse Zanga.

L'usage de ce produit par les vendeuses de plantain est une mode dans les marchés de la ville. A Mokolo, Dorothee Ngo Ndougué explique : « Une de mes clientes dont la sœur tient un restaurant en Allemagne vient se ravitailler tous les trois jours en plantains mûrs. Je suis obligée d'utiliser le Chipt pour la satisfaire». Malheureusement, selon les ménagères, le plantain naturel est plus succulent que le plantain mûri par le "Chipt" « Nous l'achetons dans des boutiques de vente des produits agricoles et phytosanitaires. La bouteille de 6cl est vendue à 500 Fcfa. En deux jours, je fais mûrir des dizaines de régimes de plantain. En temps normal, ils aurait mis une à deux semaines pour mûrir », explique Thérèse Zanga.

Les commerçantes se disent obligées d'utiliser ce produit, parce que les clients préfèrent des plantains murs. Ils sont, en majorité, les vendeuses de "safous", de "chips" ainsi que les restaurateurs. « La demande de plantain mûr est encore plus pressante avec l'arrivée sur le marché des safous. Malheureusement les cultivatrices nous vendent parfois du plantain qui n'a pas atteint la maturation et qui mettent beaucoup de temps à mûrir», explique une vendeuse. Elle précise cependant que le plantain mûri artificiellement n'a pas la même saveur que le plantain naturel. Il est moins sucré.

Interview d'une personne ressource

«L'usage a été détourné »

Selon Martin Souop, le chef de service de la réglementation phytosanitaire au Minader, la consommation de l'Etéphon expose à de sérieux problèmes de santé.

Présentez-nous l'Etéphon?

Il fait partie des produits phytosanitaires les moins toxiques. C'est un régulateur de croissance composé de pesticides et de produits phytosanitaires. Certains laboratoires l'appellent Mat et d'autres, Ethrel. Selon le dosage, ce produit est destiné soit à ralentir, soit à accélérer la croissance des fruits et des légumes. Au Cameroun, il a été homologué par la Direction de la réglementation phytosanitaire du ministère de l'Agriculture et du Développement rural dans le but de stimuler la production du latex.

Comment anticipe-t-il le mûrissement de la banane plantain ?

Les agriculteurs utilisent généralement l'Etéphon pendant les cultures pour accélérer la maturation et la floraison des fruits et légumes. Son usage a malheureusement été détourné par certains commerçants. Selon l'Organisation mondiale de la santé (Oms), il doit s'utiliser 5 à 15 jours avant la récolte. Ceux qui aspergent les régimes de plantain d'Etéphon après la récolte exposent les consommateurs à de sérieux problèmes de santé.

Quel est le cycle normal de mûrissement du plantain ?

Cela dépend de la période à laquelle on l'a récolté. Il va de soi qu'un régime de plantain qui a été récolté à terme mûrit en l'espace de deux jours. Un autre plantain qui a été récolté avant sa maturation prendra 4 jours voire deux semaines pour mûrir.

Des conseils aux consommateurs de plantains mûrs...

Nous leur recommandons de ne pas consommer des plantains mûris à l'Etéphon. Que les consommateurs achètent des régimes de plantain dont seulement quelques doigts ont mûri. Il faut éviter ceux dont tous les doigts sont mûrs.

Sac en jute et emballage plastique...

Vitaminé, la banane plantain a une peau verte plus épaisse que celle de la banane fruit. Sa chair est plus ferme et moins sucrée. Verte, elle est farineuse. Mûre, elle jaunit et devient plus sucrée. Les consommateurs la préfèrent ainsi.

A la place des produits chimiques que l'on utilise aujourd'hui pour anticiper le mûrissement du plantain, certaines ménagères ont recours aux méthodes naturelles pas nocives. Elles consistent à le garder dans une température ambiante pendant quelques jours. Au chaud, il mûrit plus vite encore. Certaines le conservent à cet effet dans un emballage plastique pendant au moins deux jours, d'autres dans des sacs en jute.

Ne réfrigérez pas les bananes plantains. Elles ne supportent les températures inférieures à 8°C.

Source : Quotidien lejour ; Auteur : Cathy Yogo

La FAO et le CPI/UA se mettent ensemble pour mener le combat contre les problèmes phytosanitaires en Afrique Centrale et agrandir le CPAC vers les pays CEEAC non CEMAC

Dans le cadre de la mission confiée à la FAO par la CEEAC et le CEMAC, une évaluation des capacités phytosanitaires des pays membres a été entreprise et un rapport a été rédigé au terme de cette évaluation. Ainsi, un atelier de validation de cette étude auquel le CPAC prendra part sera organisé à Douala (Cameroun) du 28 au 30 juin 2010. Il faut noter à titre de rappel que le CPAC a été mis en place par la FAO, le CPI/UA et CropLife Africa en vue de traiter de l'harmonisation phytosanitaire en Afrique Centrale (Elaboration d'une réglementation Commune sur l'Homologation des pesticides). Après la création du CPAC, certains pays de la CEEAC non membre de la CEMAC à travers la FAO ont émis le besoin d'adhérer au CPAC. Le bureau régional de la FAO a pris contact avec le CPAC et ils ont initiés le processus qui a abouti à cet atelier.

Extrait de la fiche de synthèse

a. Objectif de l'atelier

L'atelier a pour objectif la présentation, la discussion, l'enrichissement et la validation du rapport synthèse de l'étude sur les capacités phytosanitaires des pays membres de la CEEAC et de la CEMAC.

b. Résultats attendus

Les échanges sur le rapport de synthèse et les présentations devraient permettre une meilleure connaissance des capacités phytosanitaires des pays participants sous ses composantes administratives, opérationnelles et analytiques.

En d'autres termes, l'atelier fournira une occasion de mieux connaître les capacités techniques, humaines et matérielles des Organisations Nationales de la Protection des Végétaux (ONPV) et des divers autres services étatiques appelés à mettre en oeuvre toute politique d'harmonisation qui sera adoptée au niveau communautaire.

Plus spécifiquement, l'atelier permettra de :

- s'informer sur les textes réglementaires dans le domaine phytosanitaire et de contrôle de qualité des aliments;
- inventorier les services qui sont impliqués d'une façon ou d'une autre dans le contrôle phytosanitaire et le contrôle des aliments et les rôles et attributions de chacun d'eux ;
- connaître la situation de mise en oeuvre des différentes Conventions relatives à la protection des végétaux (Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), la Convention de Rotterdam et le Traité International sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (IT-PGRFA));
- prendre connaissance des nuisibles transfrontaliers et des mesures mises en oeuvre pour les contrôler (notamment les programmes de gestion ou d'éradication, les plans de contingence, les systèmes de quarantaine et d'inspection etc);
- inventorier les initiatives en cours dans le domaine phytosanitaire;
- évaluer les capacités nationales en contrôle phytosanitaire :

effectifs et qualifications des ressources humaines, ressources financières disponibles annuellement (budget national et apports extérieurs), ressources matérielles (équipements et autres matériels de travail), etc;

- identifier les forces et les faiblesses de chaque pays et de la région prise dans sa globalité et les mesures préconisées par les autorités nationales pour résoudre ces difficultés ;
- évaluer les besoins en ressources humaines et matérielles (y compris les laboratoires de diagnostic des ravageurs et des maladies, de contrôle de qualité des aliments et des postes de quarantaine végétale) ainsi que les besoins en formation ;
- identifier les priorités au niveau régional et proposer le cadre institutionnel le plus approprié pour la mise en oeuvre des interventions communes ;
- Discuter des modalités et des mesures d'accompagnement dans la mise en oeuvre des programmes régionaux proposés par l'étude
- valider le rapport de synthèse.

c. Participants

Les participants à l'atelier seront les responsables de la Protection des végétaux dans les pays concernés (Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe et le Tchad) ainsi que les consultants ayant participé à l'étude au niveau de chaque pays. D'autres participants viendront de la FAO, de la CEMAC et de la CEEAC et leurs institutions spécialisées et du CPI-UA. La liste des consultants nationaux, leurs adresses ainsi que celles des ONPV sont données en Annexe 1. La fiche d'enregistrement ainsi que les informations aux participants sont données à l'Annexe 2.

d. Dates et lieu

L'atelier se tiendra du 28 au 30 Juin 2010 à l'Hôtel SAWA, Douala, Cameroun.

Suite à la page 18

Suite de la page 17

e. Programme provisoire

Le programme de l'atelier sera axé sur les points ci-après :

1. Présentation de la FAO pour situer le cadre général, les objectifs et résultats attendus.
2. Présentation du CPI-UA sur le Contrôle phytosanitaire en Afrique et particulièrement en Afrique Centrale.
3. Présentation de l'état des lieux dans le domaine phytosanitaire par pays (par les délégations des pays : orientation sur le contenu des présentations à l'Annexe 3)
4. Présentation du rapport synthèse (Dr. Nkouka).
5. Examen et validation du rapport-synthèse par les participants.
6. Travaux de groupe sur les différents aspects du rapport.
7. Les étapes suivantes (niveaux CEMAC, CEEAC, CPI et FAO).
8. Conclusions, recommandations et adoption du rapport de l'atelier.

Dichloro-diphenyl-trichloroethane (DDT)

Le mal nécessaire

Le DDT continue d'être le Polluant Organique Persistant (POP) le plus produit et le plus utilisé des douze substances inscrites dans la Convention de Stockholm. La conférence des parties (signataires) autorise encore son usage dans la lutte anti-vectorielle en santé publique sur recommandation et supervision de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). D'ailleurs, l'OMS recommande l'usage du DDT en interne seulement, contre l'anophèle ; vecteur du paludisme.

Aujourd'hui, quatorze signataires de la Convention de Stockholm ont notifié au secrétariat de la convention la production ou l'utilisation du DDT ou encore de leur intention d'en faire usage dans leurs luttes anti-vectorielles. Ainsi, après trois ans, chaque pays qui produit ou utilise le DDT est obligé de dresser un rapport sur les conditions d'utilisation par le biais d'un questionnaire DDT adopté par la conférence des parties.

A chaque conférence, une évaluation est faite sur les besoins suscitant une continuation dans l'usage du DDT. Cette évaluation est appuyée par le rapport du groupe d'experts DDT qui se réunit six mois avant chaque conférence des parties. Le groupe d'experts DDT passe en revue les données existantes, fait des recommandations à la conférence des parties quant aux besoins nécessitant l'usage du DDT comme agent anti-vectoriel; ainsi que des questions relatives à l'introduction des alternatives et des progrès faits pour réduire la dépendance au DDT.

A la troisième réunion de la conférence des parties, il avait été décidé de préparer un business plan (plan marketing) pour renforcer le partenariat mondial pour le développement et le déploiement de produits, méthodes, et stratégies alternatifs au DDT dans la lutte anti-vectorielle. Le secrétariat de la convention s'y attelle.

Connaissez-vous les OGM ?

L'agriculture dans la zone CEMAC, c'est 30% du PIB de la sous-région, 70% de la population active, 22 milliards de francs cfa d'investissement annuel dans les pesticides pour accroître la production, et enfin 44% des exportations sous-régionales. Dans ce contexte, l'on serait tenté d'introduire de nouvelles techniques culturales telles les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). A coût sûr, ils réduiraient les attaques des prédateurs sur les plantes et accroîtraient ainsi la production agricole ; mais au fait qu'est-ce que c'est un OGM ?

Crépin Bikélé – RADD (Réseau des Acteurs du Développement Durable).

DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

1- Qu'est-ce qu'un OGM ?

Les OGM ou Organismes Génétiquement Modifiés sont des êtres vivants (plantes, animaux ou microorganismes) dont le patrimoine héréditaire a été modifié en laboratoire. Extérieurement, les OGM sont des individus identiques aux autres ; on ne peut les distinguer à l'œil nu car, la modification se trouve à l'intérieur de leurs cellules.

Les modifications génétiques permettent à la plante, à un animal ou à un microorganisme d'exprimer un caractère qu'il ne possédait

pas naturellement. On dit que ces organismes ont été génétiquement transformés parce que les éléments étrangers porteurs du caractère désiré ont été intégrés dans leur patrimoine génétique. Le processus de modification s'appelle manipulation génétique. Par exemple, un maïs génétiquement modifié peut produire une toxine insecticide. La manipulation génétique ainsi réalisée porte sur le gène de la plante, de l'animal ou du microorganisme.

2- Qu'est-ce qu'un gène ?

Le gène est l'information héréditaire qui se trouve à l'origine de

Suite à la page 19

Suite de la page 18

l'expression des caractères des êtres vivants (plantes, animaux, micro-organismes). Les gènes sont tous de la même nature chimique, qu'ils soient dans le patrimoine héréditaire d'un virus, d'une plante ou d'un animal.

Le gène est localisé dans le noyau de la cellule sur la molécule d'ADN (acide désoxyribonucléique) des êtres vivants. Le génome d'un individu (l'ensemble des gènes de cet individu) est composé d'un mélange des gènes venus des génomes de ses deux parents. Le patrimoine génétique est donc dit héréditaire : nous le recevons de nos parents et nous le transmettons en partie à nos enfants.

Il existe des barrières naturelles entre les espèces qui font qu'une espèce (plante par exemple) ne peut se reproduire avec une autre espèce (animal par exemple). Des espèces différentes ne peuvent pas non plus échanger des gènes. Les plants de maïs donnent naissance à des plants de maïs, et les chiens ne donnent pas naissance à des chats. Seules quelques espèces de micro-organismes, comme les virus ou les bactéries, peuvent échanger naturellement des gènes.

3- Qu'est-ce qu'un transgène ?

Le transgène est une construction génétique fabriquée en laboratoire ; il est composé d'un ou de plusieurs gènes ou encore de morceaux de gènes, issus chacun d'un organisme différent. Pour fabriquer un OGM, les chercheurs insèrent cette construction génétique dans l'organisme qu'ils veulent modifier; en effet, ils ne peuvent pas insérer directement un gène étranger dans l'organisme qu'ils veulent modifier ; ce gène serait identifié comme un intrus par la cellule qui le détruirait. Le transgène permet de résoudre cette difficulté. Par exemple pour produire le maïs insecticide Bt (initiales de la bactérie du sol *Bacillus thuringiensis*), les chercheurs ont isolé certains gènes responsables de l'insecticide dans la bactérie. Ils l'ont inséré dans une construction génétique fabriquée en laboratoire et composée de matériel héréditaire provenant d'un virus et d'une bactérie ; ils ont ainsi pu donner à la plante le caractère insecticide. Le maïs résultant de cette manipulation génétique en laboratoire, va libérer tout au long de son cycle de croissance l'insecticide Bt, mortel pour certaines espèces d'insectes ravageurs.

La technique de la transgénèse supprime les limites naturelles entre les espèces ; elle permet par exemple de donner à une plante des caractéristiques propres à un animal (du scorpion à la tomate ou de l'hémoglobine au tabac). Et ce caractère est transmis aux générations suivantes.

4. Qui produit les OGM ?

La technique de la transgénèse, encore appelée génie génétique, est très sophistiquée. Elle fait partie des biotechnologies modernes qui demandent des centres de recherche performants et des moyens financiers importants. La complexité du procédé de production se répercute sur le coût de mise sur le marché d'une nouvelle variété d'OGM. En Europe, cette mise sur le marché coûte plusieurs milliards de F CFA. Cet investissement est hors de portée de la recherche publique, ce qui explique pourquoi les OGM sont presque exclusivement produits et vendus par quelques grandes sociétés privées multinationales comme MONSANTO, SYNGENTA, DUPONT (Pioneer), BAYER, DOW AGRO SCIENCES. En Afrique, seuls quelques laboratoires produisent des OGM, au

Kenya, en Ouganda, en Afrique du Sud et au Nigeria.

Ces grandes firmes associent trois secteurs d'activité : l'agronomie (herbicides, insecticides, engrais, ...), les semences, et les entreprises de biotechnologie.

Cette situation engendre une dépendance :

- économique : elle se traduit par un prix élevé des semences;
- juridique : ces firmes organisent leur concurrence grâce à des brevets sur les plantes GM. Il y a interdiction de ressemer librement une partie de sa production sans payer des droits élevés.

Appliquée à l'agriculture, la manipulation génétique consiste à répandre sur la plante la toxine issue du patrimoine génétique du ou des prédateurs. Ainsi, lorsque le prédateur s'attaque à la plante, il a la sensation de s'attaquer à lui-même. Conséquence, il abandonne ; et la plante grandit sans problème.

Mais le problème, s'il y en a un, est celui de santé humaine. Les produits récoltés d'un tel procédé contiennent de forts résidus de la toxine en question ; laquelle peut être nuisible à la santé de l'homme. D'où le débat en cours, sur l'introduction des OGM dans l'agriculture moderne comme agent anti-vectoriel.

5- Depuis quand les OGM existent-ils ?

Les OGM n'ont pas toujours existé. Les expériences de manipulation génétique ont commencé dans les laboratoires des pays industrialisés au début des années 1970. Ces manipulations sont parties intégrantes des biotechnologies modernes.

Les biotechnologies traditionnelles mobilisent le vivant en tant que tel dans le processus de fabrication ; fermentation du lait pour la fabrication des fromages, de la farine de blé pour le pain, du malt pour la bière, du maïs pour le tchapalo (bière), le nawé ou ogui (farine fermentée de maïs), du manioc pour l'attiéké (sorte de couscous de manioc), etc. Les biotechnologies « modernes » permettent, à partir d'êtres vivants naturels, de créer des organismes vivants artificiels ou OGM (Organismes Génétiquement Modifiés). Cependant la différence est importante entre les biotechnologies traditionnelles et modernes. Dans le cas des fermentations, on utilise les propriétés de la nature, alors que dans le cas de la transgénèse, on crée artificiellement un nouvel organisme vivant.

La transgénèse est une science très jeune. Les résultats des expérimentations ont circulé dans la communauté scientifique pendant plusieurs années mais, sont restés longtemps ignorés du grand public. C'est au cours des années 90 que la multiplication commerciale des semences génétiquement modifiées a commencé dans un petit nombre de pays. Au fur et à mesure de leur mise sur le marché, des scientifiques ont relevé des ambiguïtés ou des lacunes dans l'évaluation de ces plantes transgéniques et les gens ont commencé à se poser des questions sur la nature et les risques de ces nouvelles variétés de plantes et de ces nouveaux aliments.

Les OGM ne sont arrivés que récemment sur le marché mondial (1994), c'est la raison pour laquelle peu de gens en ont entendu parler. Même aux Etats-Unis, premier producteur d'OGM au monde, 69% de la population déclare ignorer en consommer. Cependant, il est vrai que ce phénomène est extraordinaire. Pouvait-on imaginer, il y a cinquante ans, mettre un morceau de gène – et donc un caractère – de scorpion dans une tomate ou de poisson dans une fraise ? Si aujourd'hui cette manipulation est possible, les conséquences d'une telle modification sont encore peu connues.

Sortie de l'endosulfan: Examen des États-Unis pesticides EPA mène à une interdiction

Après un long examen scientifique, les États-Unis la semaine dernière a décidé d'interdire l'utilisation de l'endosulfan, un pesticide organochloré peu coûteux qui s'accumule dans l'environnement. La US Environmental Protection Agency (EPA) a statué que le composé qui a une variété d'utilisations allant des cultures de tomates de la Floride, à la Californie en coton doivent être éliminées selon un calendrier à négocier avec le fabricant. Plus de 60 autres pays ont déjà opté pour une interdiction, les trublions, y compris l'Inde et la Chine, font valoir que les pesticides devrait continuer à être autorisées si les agriculteurs n'ont pas les moyens de substitution.

EPA a conclu que l'endosulfan présente un risque pour la faune et les humains, citant la preuve de la mort de poissons en aval des zones traitées et les indications des effets neuro-dégénératives chez les animaux, avec des implications pour les humains, les travailleurs agricoles en particulier. Parmi les données récentes citées par l'EPA, une étude publiée en ligne cette année en écotoxicologie montrant que les poissons à des niveaux trophiques inférieurs dans les Everglades peut retenir l'endosulfan dans les tissus et le transmettre aux échassiers qui s'en nourrissent. Des études antérieures ont permis de détecter de faibles niveaux de l'endosulfan dans les tissus des animaux de l'Arctique », un indicateur clé de la bioaccumulation. D'autres études ont trouvé des traces de l'endosulfan dans le lait maternel.

L'examen de l'EPA a commencé après Bayer, titulaire du brevet endosulfan et fabricant d'origine, a reçu la permission d'homologuer à nouveau le produit en 2002, avec une demande de mise à jour des données de toxicité de l'EPA. Les résultats des tests de Bayer, soumise en 2006, montrait des signes de neurotoxicité développementale chez le rat et la toxicité à des niveaux faibles dans les foetus de rats enceintes, l'Agence a ensuite ouvert son examen pour le retrait de certaines utilisations. L'année suivante, Bayer a cessé de vendre l'endosulfan aux États-Unis et s'est engagé à cesser de vendre à l'étranger d'ici la fin de cette année. Le seul fabricant restant de l'endosulfan américaine fabrique aujourd'hui est Makhteshim Agan, un fabricant israélien avec une succursale en Caroline du Nord.

À partir de 2007, l'EPA a recueilli les commentaires du public sur les effets d'écotoxicologiques endosulfan et sur le potentiel de retombées économiques pour les agriculteurs des États-Unis si le pesticide a été interdit. La semaine dernière, l'EPA a annoncé qu'il chercherait à obtenir l'élimination graduelle volontaire avec Makhteshim Agan.

La décision de l'EPA semble avoir déjà eu des répercussions à

l'étranger. Les pesticides et les médicaments vétérinaires australiens. L'autorité, qui permet à certains usages restreints de l'endosulfan, a publié une déclaration la semaine dernière en disant qu'il ne sait pas du tout sur la santé humaine en Australie. Mais l'organisme affirme qu'il est en contact avec l'EPA et d'autres autorités australiennes pour voir si elle aussi, devrait prendre de nouvelles mesures concernant l'endosulfan.

Certains partisans d'une interdiction mondiale font pression pour les contrôles à travers la Convention de Stockholm, qui restreint l'utilisation de composés à longue vie. L'endosulfan est similaire à certains égards à la «sale douzaine» de polluants organiques persistants (POP), y compris le chlordane et la dieldrine, qui se limitaient à laquelle la Convention est entrée en vigueur en 2004. L'année dernière, scientifique de la Convention groupe consultatif, le Comité d'étude des POP (CEPOP), a recommandé que l'endosulfan être considéré comme un POP en vertu du traité de définition, mais ils ont rencontré la dissidence.

représentant de l'Inde à la réunion annuelle de l'an dernier du Comité d'étude a fait valoir que l'endosulfan n'est pas toxique pour l'homme ou l'environnement aux niveaux actuellement détecté. L'Inde a également demandé si les utilisateurs indiens ont été la source de «transport à longue distance.»

Bien que la recherche montre incontestablement que l'endosulfan voyages lointains, des questions demeurent, toutefois, de savoir si les niveaux de bioaccumulation chez les animaux sont suffisamment élevées pour être toxiques, dit Bert Volger de Cérès International LLC, qui a représenté Makhteshim Agan en tant qu'observateur à la réunion de 2009 CEPOP. La société est en désaccord avec l'évaluation scientifique de l'EPA, mais a déclaré dans un communiqué de presse la semaine dernière que, compte tenu du coût élevé de contester la décision de l'EPA, il devra collaborer avec l'élimination progressive proposée des États-Unis.

Lorsque POPRC tient sa prochaine réunion en Octobre pour examiner les impacts socio-économiques de la restriction de l'utilisation d'endosulfan, l'Inde devrait faire l'argument selon lequel une interdiction porterait préjudice aux agriculteurs pauvres. (Le gouvernement indien détient le principal producteur du pays de l'endosulfan, Hindustan Insecticides Ltd) Les groupes environnementaux estiment que la Chine, un autre fabricant majeur endosulfan et l'utilisateur, est susceptible de soutenir la position de l'Inde.

EPA a examiné les impacts économiques de l'environnement aux côtés de ceux qui quand elle a évalué une interdiction aux

Suite à la page 21

Suite de la page 20

États-Unis. Elle a conclu que le passage à des remplacements plus sûr ne porterait pas atteinte lignes agriculteurs bas. Alternatives comme thuringiensis insectes attaquant la bactérie *Bacillus* et une famille de plantes synthétisées composés connus comme les pyréthrinoides sont moins toxiques pour les humains. Beaucoup d'agriculteurs en Chine ont déjà fait le passage à ces produits de substitution, selon un rapport à la Convention de Stockholm à partir de deux groupes d'observation militant écologiste, Pesticide Action Network International et le Réseau d'élimination des POP (IPEN). endosulfan encore, la Chine pourrait ne pas être prêt à la liste en vertu de la Convention de Stockholm, selon Joe DiGangi de l'IPEN.

DiGangi, qui a été suivi les conversations POPRC, dit IPEN a poussé ces solutions de rechange pour l'Inde. Il fait valoir que la décision de l'EPA pourrait influencer sur les politiques à l'étranger dans deux façons. DiGangi dit qu'il va ajouter de nouvelles études pour les données de toxicité disponibles pour les décideurs, et il pourrait convaincre d'autres pays que «la liste la Convention de Stockholm est à l'horizon." L'impact sur les fabricants de l'endosulfan comme l'Inde sera toutefois limitée, il dit: «L'interdiction des États-Unis n'affectera pas l'industrie indienne économique», par exemple, mais il faudra faire de la défense de l'endosulfan "encore plus difficile."

Les pesticides, les gènes se combinent pour des risques de la maladie de Parkinson

Les chercheurs ont constaté que chez les hommes exposés à des pesticides comme le DDT, les porteurs du gène de variantes étaient trois fois et demie plus susceptibles de développer la maladie de Parkinson que celles avec la version normale du gène.

Les scientifiques, dont le travail a été publiée dans les Archives de la revue *Neurology*, pense que le cerveau des personnes atteintes de la variante du gène ne éliminer les toxines de manière aussi efficace que ceux avec les versions normales du gène, ce qui suggère l'environnement ainsi que les facteurs génétiques jouent un rôle important dans le risque de la maladie de Parkinson.

DDT, qui appartient à un groupe de pesticides appelés composés organochlorés, est l'un des "Dirty Dozen" produits chimiques interdits par une convention de 2001 des Nations Unies après il a été constaté à une toxine qui peut affaiblir le système immunitaire.

Il est tristement célèbre pour avoir menacé les populations d'oiseaux en amincissant les coquilles d'ufs, et a également été liée à augmenter les risques chez l'homme des maladies comme le cancer et la maladie de Parkinson - une maladie incurable et souvent mortelle maladie du cerveau.

Mais des dérogations à l'interdiction du DDT sont autorisés dans de nombreux pays en développement, car elle si efficace pour tuer les moustiques. DDT suisse inventeur Paul Hermann Muller a remporté en 1948 le prix Nobel de médecine - avant plus large que ses effets toxiques sont connus.

Alexis Elbaz et Fabien Dutheil, de la France, l'Institut national de la santé et la recherche médicale (INSERM) a étudié 101 hommes avec la maladie de Parkinson et 234,

sans la maladie d'examiner les liens entre l'exposition aux composés organochlorés et la maladie de Parkinson.

L'étude a inclus seulement les hommes, et tous avaient des niveaux élevés d'exposition aux pesticides par leur travail que les agriculteurs.

Les scientifiques ont découvert le lien a été environ 3,5 fois plus forte chez les hommes qui portaient deux copies d'un gène appelé ABCB1, qui joue un rôle en aidant le cerveau débusquer les produits chimiques dangereux.

«Le gène code pour une sorte de pompe dans le cerveau, et chez les personnes qui ont la (deux copies) variation, cette pompe ne fonctionne pas ainsi," Elbaz a déclaré dans un entretien téléphonique.

"Il semble donc que les personnes qui ont ces variations ont des niveaux plus élevés d'insecticides dans le cerveau, car la pompe du cerveau n'est pas de les effacer correctement."

Parkinson est une maladie neurodégénérative qui touche un à deux pour cent des personnes de plus de 65 ans. Les personnes atteintes ont des tremblements, mouvement lent, une rigidité musculaire et des troubles de l'équilibre.

Bien que les traitements médicaux peuvent améliorer les symptômes, il n'en existe pas qui peut ralentir ou stopper la progression de la maladie.

Elbaz a déclaré que son travail a soutenu un nombre croissant de preuves que des facteurs génétiques seuls n'étaient pas à blâmer pour la maladie de Parkinson, mais quand ils ont combiné des facteurs dans l'environnement, le risque pourrait augmenter considérablement.

Après le séminaire de formation organisé par le CPAC et OHP, nous vous livrons les réactions de quelques participants

Réaction

Mme OKALA Neloumta et de Mr NEKAOU,
cellule CPAC/Tchad

Cette formation organisée par OHP-CPAC nous a mis sur la bonne voie et nous a permis de démystifier les nouvelles méthodes d'évaluation et de gestion des risques liés à l'utilisation des pesticides afin d'être au même niveau de compréhension et d'interprétation scientifique que nos collègues des pays développés. Elle nous a préparé et donné des enseignements importants qui nous permettront de jouer notre rôle d'experts/CPAC au moment de procéder à l'homologation commune des pesticides en Afrique Centrale.

Nous constatons que le titre de cette formation « Gestion, Règlementation et Evaluation des Risques des Pesticides en Afrique Centrale » constitue tout un programme (y compris les études des cas pratiques). Les informations contenues dans les différents cours sont de qualité excellente ; mais la langue a été un handicap majeur ; car elle ne nous a pas permis de poser toutes les questions de fonds qui s'imposaient pour éclairer davantage notre compréhension.

Nous notons une bonne organisation de la logistique et félicitons tout le personnel du Secrétariat Permanent du CPAC qui s'est investi pour la réussite de cette formation.

Nous félicitons particulièrement le Secrétaire Permanent du CPAC pour toutes les démarches qu'il entreprend, tous les contacts qu'il prend avec les différents partenaires pour chercher les moyens de travail pour faire avancer le CPAC et pour rehausser son image de marque en Afrique et partout dans le monde.

Les leçons à tirer de cette session sont que cette session constitue l'une des phases importantes qui nous conduit lentement mais très sûrement vers notre objectif final qu'est celui de procéder aux homologations des pesticides dans la zone CEMAC. Car nous touchons déjà à travers cette session les aspects pratiques d'homologation des pesticides.

Réaction

Nsa Allogho Suzanne,
cellule CPAC/ Gabon

La formation que nous avons reçue dernièrement a été vraiment enrichissante pour moi. On se serait vraiment cru à une session d'homologation lorsque nous avons eu à traiter des cas pratiques, mais malheureusement comme je le faisais déjà remarquer, la langue a été un handicap ! De nombreuses questions sont restées suspendues à mes lèvres. Tous les sujets traités étaient importants pour la responsabilité qu'est la nôtre dans ce dossier d'homologation des pesticides. L'idéal, ce serait de reprendre exactement les mêmes thèmes en français. Bravo pour la logistique et toute la mise en place, même si les hommes se sont arrangés pour aller manger sans les femmes un certain soir !



Réaction

Maurice OBAMBI,
cellule CPAC/Congo

Je puis dire que l'organisation a été une réussite ; cependant nous remettrons tous les documents importants en anglais alors que nous sommes en majorité francophones est un handicap rendant même difficile l'interprétation et la mise en pratique des enseignements reçus. Cet aspect devrait être pris très au sérieux lors des prochaines formations. Merci et cordialement .



Extrait de quelques faits rapportés par la presse nationale Camerounaise

DR NKOUKA NAZAIRE, PRÉSIDENT DU CPAC «L'utilisation irraisonnée des pesticides est préoccupante»

Le Groupe africain du Cercle diplomatique de Yaoundé a commémoré la naissance de l'UA sur le thème «la consolidation et le maintien de la paix en Afrique à travers le sport».

Trois récipients par Charles Onana

Quand on a organisé une formation sur le genre, la réglementation et l'évaluation des risques des pesticides en Afrique centrale ? Sachez que tout pesticide peut avoir des effets bénéfiques. Mais s'il est mal utilisé, il peut avoir des effets nocifs. Voilà pourquoi nous avons pensé que c'était important de mieux gérer l'utilisation de ces pesticides. Il ne faut pas être pas être alarmiste. Mais, il vaut mieux prévenir également. Effectivement, il y a quelques cas qui sont préoccupants de l'utilisation irraisonnée des pesticides. Les populations utilisent bien certains pesticides pour protéger la pêche ou pour la chasse et pour le gibier. Ainsi, ils sont dépourvus de leurs objectifs. Il y a des pesticides même utilisés dans l'agri-

culture à des doses anormales. Ce qu'il convient de savoir, c'est un problème d'utiliser la dose normale et de mieux pointer l'application de ces pesticides, les écosystèmes, surtout dans l'environnement végétal et animal. Je pense que cette initiative est bonne.

Que fait le Cpac pour éviter ces cas de figure ?

Cela entre tout à fait dans les missions du Comité inter-états des pesticides en Afrique centrale. Dans la réglementation de gestion des pesticides agitée par les chefs d'Etats de la Cemac, ces



questions sont prises en compte. Il y a une prise de conscience tant au niveau des décideurs que des gestionnaires du Cpac pour mieux justifier gérer les questions de pesticides. Les formations ont sensibilisé les experts à cette notion de formation au danger des pesticides en terme d'analyse toxicologique, il y a certains points sur lesquels leur attention a été tout à fait attiré pour qu'ils puissent répandre le message et mieux conseiller ceux qui utilisent les pesticides.

Le Financier d'Afrique n°167 du 1er juin 2010

Article from 'Météo Hebdo' featuring Benoit Barock Bouato, Secretary of the Central African Pesticides Committee (CPAC). The article discusses the role of CPAC in coordinating pesticide management across Central African states and the importance of safe usage.

Article from 'Cameroon Tribune' titled 'La Cemac «pulvérise» ses champs'. It reports on a training session organized by the Central African Pesticides Committee (CPAC) in Yaoundé, aimed at educating farmers and officials on the proper use and risks of pesticides.

Article from 'Quotidien Mutation' titled 'La santé passe par une bonne gestion de ces produits'. It features Dr. Nkouka Nazaire, President of CPAC, discussing the health risks associated with the misuse of pesticides and the need for better regulatory frameworks.

Article from 'Yaoundé' titled 'Un atelier de formation sur les dangers des pesticides'. It provides a detailed account of a training workshop held at the Hilton Yaoundé, where experts discussed the environmental and health impacts of pesticides and provided practical advice to participants.



La bonne utilisation des pesticides peut produire des résultats pareils

Réalisation : Perrier 99 59 83 38

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC et l'encadrement technique du CPI.



Union Africaine / Conseil
Phytosanitaire Interafricain